Charte déontologique des blogueurs

Association mondiale des blogueurs[1]

Préambule (*)

Toute personne a droit à la liberté d'expression, à l'information et à la critique… comme des libertés fondamentales.

Ce droit comprend la liberté de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considérations de frontières et des appartenances politiques ou philosophiques.

L'espace virtuelle a connu d'une part, des dépassements graves en face des droits des autres, des appels à la haine, atteinte à la dignité d'autrui, des diffamations et des rimeurs… et d'autre part les blogueurs et les défenseurs des droits de l'homme et de la liberté d'expression sont devenus des victimes de persécution et de censure dans le monde entier.

Un état de lieux qui nécessite une politique d'autorégulation fondée sur une charte déontologique pour tous les blogueurs dans le monde entier.

---

[1] Dans le cas de l'interprétation de présent charte, les termes utilisés au masculin incluent le féminin, le terme « blogueur » inclut le mot « blogueuse».

(*) *Cette charte déontologique est inspirée des textes constitutifs en matière de l'éthique, la déontologie et l'autorégulation.*

Les valeurs indiquées sont, généralement, partager avec des corps de métier comme les journalistes, les médecins et les écrivains…

La liberté d'expression doit-être liée à la responsabilité sociale des blogueurs envers le public, cette liberté est soumise à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par cette charte déontologique.

Tout blogueur digne de ce nom observe strictement les règles essentielles de cette charte

Le blogueur défend les valeurs fondamentales suivantes :

- ✓ La vérité comme valeur essentielle de l'information.
- ✓ La liberté comme condition de toute pratique et de toute éthique.
- ✓ Le respect de la personne humaine, à la fois comme limite à la liberté d'informer et comme fin de toute communication sociale.

Déclaration des devoirs

Le blogueur : Toute personne ayant une page officielle sur un site WEB ou sur un réseau sur internet à son nom ou surnom et ayant un nombre des abonnés. Publiera régulièrement et publiquement, au moins 3 postes par semaine.

- ✓ Conformément à ce devoir le blogueur défendra, en tout temps, les valeurs de la liberté et la vérité.
- ✓ Défendre la liberté d'information et les droits qu'elle implique, la liberté du commentaire et de la critique.
- ✓ Ne pas plagier de contenus ou copier des textes, ou des extraits sans en indiquer la source.
- ✓ Rectifier ou supprimer toute information publiée qui se révélerait inexacte.
- ✓ Le blogueur respectera la vie privée et la dignité des personnes.
- ✓ Le blogueur s'abstient de publier des informations ou des opinions contribuent à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine

géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, la langue, le handicap, la religion et les opinions politiques.

- ✓ Le blogueur fera preuve de confraternité et de solidarité à l'égard de ses consœurs et de ses confrères.
- ✓ Le blogueur doit citer ses sources, si nécessaire.
- ✓ Autant que possible, favoriser la discussion en prenant part aux commentaires
- ✓ Porter l'entière responsabilité du contenu qu'ils publient sur la page du blogueur (Y compris les commentaires)
- ✓ Ne pas utiliser d'images ou tout autre contenu sans en indiquer les sources (Crédit photo : X)
- ✓ Le blogueur doit prendre garde à ne pas diffuser ni cautionner ou partager des rumeurs ni des informations non confirmées.
- ✓ Le blogueur s'interdisant d'une part les propos appelant à la haine et d'autre part l'apologie de crimes contre l'humanité, propos racistes, terrorisme et sexistes